



Ai-je vraiment besoin d'une assurance pour locataire?

En un mot, oui. Pour vous en convaincre, voici quelques raisons de vous procurer une assurance pour locataire.

Premièrement, en tant que locataire, vous êtes responsable – légalement - de tout dommage que vous causez à toute partie de votre immeuble ainsi qu'aux autres personnes qui y habitent ou visitent l'endroit. Par exemple, si votre four grille-pain défectueux provoque un incendie qui endommage non seulement votre appartement, mais plusieurs unités, vous pourriez être tenu responsable des dégâts et réparations. Vous êtes aussi responsable de tout dégât causé par vos visiteurs dans l'immeuble.

Il y a aussi vos biens personnels. Vous vous dites peut-être que ceux-ci n'ont pas une grande valeur, mais imaginez que vous ayez à tout remplacer en même temps pour cause d'incendie ou de dégâts causés par l'eau. Remplacer votre garde-robe pourrait vous coûter quelques milliers de dollars. Votre vieux divan et votre lit n'ont peut-être pas une grande valeur, mais devoir en acheter de nouveaux serait certainement une difficulté imprévue. Quand vous considérez ce que ça coûterait pour tout remplacer, les primes d'assurance mensuelles semblent plus raisonnables.

En tant que locataire de CAPREIT, vous pouvez profiter de notre Programme d'assurance pour locataire. Géré par Marsh Services aux particuliers et garanti par Royal & Sun Alliance, ce programme vous offre une protection étendue à taux compétitifs. Pour plus de renseignements sur l'assurance pour locataire ou pour obtenir une soumission sans obligation, veuillez contacter Marsh Services aux particuliers au 1-877-476-6727 ou visitez leur site Web au www.marsh.ca/pcs.